

2023

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement Mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

FR88ZZZ857361

N° EMETTEUR : 941 133

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Cdc Pays Beaume Drobie

Adresse : 134 montée de la Chastellanne
CS 90030

Code postal : 07260

Ville : Joyeuse

Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☒

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. En cas de réclamation sur un prélèvement, je peux en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je dépose réclamation directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avant le 10 janvier 2023 pour être mensualisé à compter du 10 février 2023. Les prélèvements seront effectués de février à novembre (hors janvier et décembre), le 10 de chaque mois. Consultez notre site internet pour plus de renseignements.